



Procédure divorce

Par Mika60440

Bonjour

J'aimerais avoir une réponse à diverses questions .ma compagne est actuellement en procédure de divorce et cela ne se passe pas forcément bien.

L'avocate de la partie fournit à son ex mari l'intégralité des informations et l'intégralité des pièces constitutives du dossier ce qui a pour effet d'empoisonner encore plus la situation son avocate en a-t-elle le droit ?

Y a t il une possibilité légale de faire limiter cet accès aux pièces du dossier ?

De plus Mr ne règle plus la pension alimentaire d'un des enfants prétextant que cet enfant est en apprentissage et qu'il n'a plus à donner quoi que ce soithors vu la situation sanitaire son employeur ne la prend plus et elle ne touche plus rien MR a t il le droit d'arrêter la pension alimentaire de son propre fait sans que cela passe par le Jaf ou le tribunal ?

Merci par avance si vous pouvez m'éclairer .